## LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA SURETE DE LA WILAYA DE NOUAKCHOTT SUD (BIRGADE DES MINEURS)

## DGSN pour compte rendu

 $\underline{\text{Objet}}$  : rapport d'expertise  $N^{\circ}$  206

Réf : appel téléphonique du commissaire Riyad 2, du 11-10-2023.

**PJ**: 1-Rapport de l'expertise

2- Rapport technique illustré

3- un scellé contenant un couteau, une corde, une chemise, des chaussures

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport d'expertise, établi par le Laboratoire de Police Technique et Scientifique, relatif à l'intervention de la PTS, à la suite de l'appel téléphonique du commissaire Riyad 2 , en date du 16-10-2023, consécutivement à un homicide, survenu dans la commune de Riyad .

L'expertise du laboratoire, a permis de fournir les indications suivantes :

- -Les prélèvements effectués sur le couteau objet de suspicion révèlent une seule empreinte génétique, qui est celle de la victime.
- -Deux empreintes génétiques recueillies sur les chaussures retrouvées sur la scène de crime, dont celle de la victime et une autre empreinte pour un inconnu.
- -Les échantillons prélevés sur la corde, retrouvée sur la scène de crime font ressortir deux empreintes génétiques, qui appartiennent à des personnes inconnues.
- -Les traces du sang retrouvées sur les murs révèlent une seule empreinte génétique, qui est celle de la victime
- -Les empreintes génétiques des suspects qui ont été présentés au laboratoire, ne correspondent pas aux empreintes prélevées sur les lieux du crime.

Le Laboratoire de Police Technique et Scientifique, gardera les données en veille, en attente de toute présentation de nouvelles personnes suspectes.

COMMISSAIRE CONTROLEUR MOHAMED DENNA ESSEISSAH demis Whel

2515

20107023